



Les résultats du test de dépistage du VIH de votre bébé sont confidentiels !



Votre médecin ne peut discuter du statut de votre bébé concernant le VIH qu'avec les autres professionnels de santé qui le soignent. Si le test de dépistage de votre bébé est positif, le ministère de la santé de l'État en sera avisé de façon confidentielle.

Parlez-en avec votre médecin.



Votre médecin et le médecin de votre bébé peuvent répondre à vos questions pour vous permettre de choisir ce qui est le mieux pour votre bébé et pour vous.

Pour davantage d'informations, appelez le service d'information de l'État de New-York au :

- 1-800-541-AIDS (en anglais)
- 1-800-233-SIDA (en espagnol)
- Service d'information sur le VIH/SIDA pour malentendants (ATS) au : 1-800-369-2437

Les appels par communication vocale utilisent le relai de New-York : 711 ou 1-800-421-1220 ou demandez le 1-800-541-2437.

Cette publication a été rendue possible grâce à la subvention 5 X07 HA 00025-13 de l'Administration des ressources et services américains de la santé (HRSA). Cette subvention a été accordée dans le cadre du Titre II de la loi d'urgence Ryan White sur les ressources à l'intention des personnes atteintes du sida de 1990, amendée en 2000 par la loi Ryan White CARE. Son contenu relève de la seule responsabilité de Health Research, Inc. et ne représente pas nécessairement le point de vue officiel de l'organisme de financement.



State of New York
Department of Health



Information importante

pour les nouvelles mamans
concernant le test de
dépistage du VIH chez
votre bébé

Peu après la naissance de votre bébé, il ou elle subira un test de dépistage du VIH, le virus responsable du sida.

Pourquoi ce test est-il important ?

L'État de New York exige que tous les nouveau-nés subissent un test de dépistage du VIH ainsi que de plusieurs autres maladies dans le cadre du programme de dépistage des nouveau-nés (Newborn Screening Program). Votre médecin peut administrer des médicaments à votre bébé, immédiatement après sa naissance, pour lui éviter d'être infecté par le VIH.

Comment mon bébé pourrait-il avoir contracté le VIH ?

Votre bébé ne peut avoir contracté le VIH que d'une seule façon et cela signifie que vous êtes porteuse du virus. Le VIH peut être transmis à votre bébé au cours de la grossesse, au cours de l'accouchement ou par l'allaitement. Vous ne devez pas allaiter si vous êtes porteuse du VIH.

Quand vais-je avoir les résultats des tests de mon bébé ?

Si vous avez eu un test de dépistage du VIH au cours de votre grossesse, vous recevrez le résultat du test de dépistage du VIH de votre bébé en même temps que les autres résultats de tests de dépistage des nouveau-nés au cours de la première visite médicale de votre bébé. Assurez-vous de demander tous les résultats de tests de votre bébé.

Si vous avez eu un test positif pour le VIH au cours du travail OU si votre bébé a été testé à la naissance..., vous recevrez un résultat préliminaire (pas le résultat définitif) dans les 12 heures, pendant que vous serez encore probablement à l'hôpital.

Ce résultat de test vous aidera à faire des choix concernant l'allaitement, un traitement pour votre enfant et un traitement pour vous-même.

Un autre test devra être fait pour confirmer le résultat.

Qu'est-ce que cela veut dire si le résultat du test montre que mon bébé est positif pour le VIH ?

Cela signifie que vous avez contracté le VIH et que votre bébé a été exposé au VIH. Mais cela ne veut pas forcément dire que votre bébé est porteur du VIH. Pour en être sûr, le sang de votre bébé doit être analysé au moyen d'un test qui recherche le virus (le VIH). Grâce à ce test diagnostique, le médecin de votre bébé saura habituellement avant l'âge de quatre mois s'il ou elle a contracté le VIH. C'est pourquoi il est si important que vous parliez au médecin de votre bébé des dates auxquelles amener votre bébé pour des visites et des analyses de sang de contrôle.

Si vous avez contracté le VIH...

De nouveaux traitements sont disponibles pour les personnes ayant contracté le VIH. Le traitement peut être commencé immédiatement. Vous pouvez rester plus longtemps en bonne santé et vous serez là pour vous occuper de votre bébé. Parlez avec votre médecin d'un traitement pour vous soigner.

Si mon bébé a contracté le VIH...

Votre médecin peut vous aider à choisir quel est le meilleur traitement pour votre bébé. Vous pouvez discuter avec votre médecin pour décider qui devrait savoir que votre bébé est porteur du VIH. Et vous apprendrez comment prendre soin de votre bébé et quoi faire s'il est malade.